

Plan d'Actions Plan Déplacements

Annexe : Atelier de travail

Version du 9 décembre 2019



Dessignons un avenir qui a du sens.

RAPPEL DU CONTEXTE

Les élus du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont souhaité lancer l'élaboration d'un Plan Déplacement.

Suite à la réalisation du diagnostic et de la stratégie, la définition du plan d'actions consiste à déterminer les différents projets à mettre en œuvre pour favoriser le développement d'une mobilité plus durable sur le territoire de la Vallée de l'Ariège.

Comme pour les autres phases de l'étude, la phase plan d'action comportait un atelier de travail rassemblant élus et technicien du territoire. L'objet de cet atelier étant de favoriser la réflexion sur les actions envisageables sur la Vallée de l'Ariège et de mieux appréhender les spécificités territoriales.

Après l'introduction par le Président de la commission Mobilités du Syndicat de SCoT, Numen Muñoz, qui a pu rappeler les enjeux du Plan Déplacement et les projets en cours (étude AOM et étude Plan vélo), l'Agence d'Urbanisme Toulouse Aire Métropolitaine a présenté les 20 actions envisagées issues de la stratégie.

L'atelier a ensuite constitué à travailler en groupe sur ces actions. Les participants étaient divisés en 4 groupes. Ils devaient traiter de 5 actions par groupe.

Pour chaque action, le groupe devait indiquer :

- > Pilote. /partenaires
- > Population concernée
- > Appréciation des coûts
- > Impact environnemental
- > Temporalité de mise en œuvre
- > Périmètre d'action

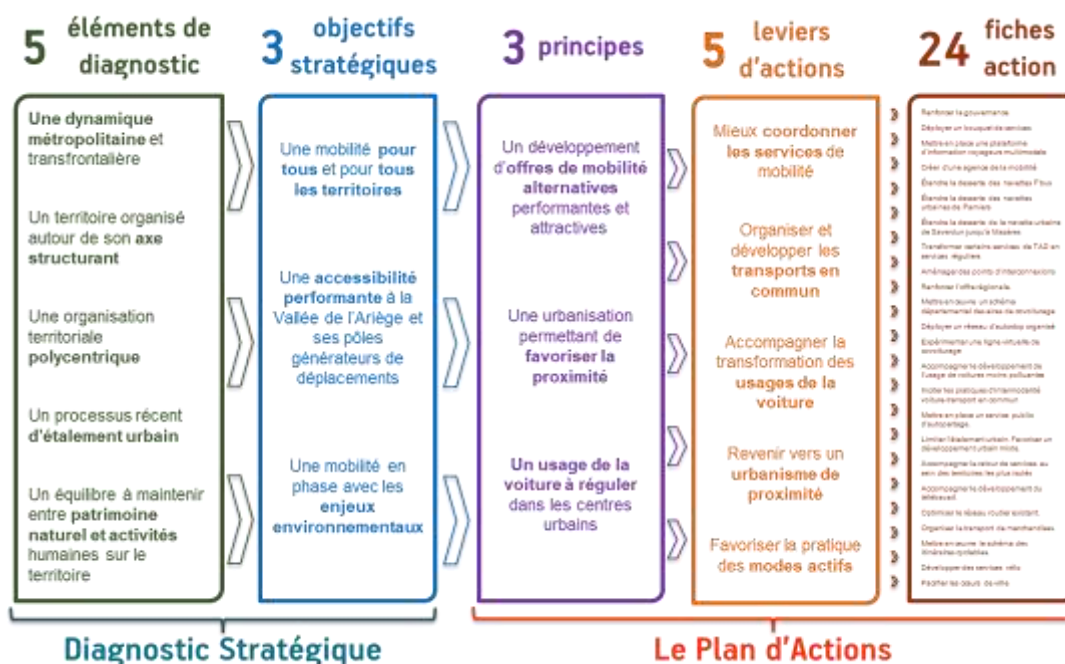
Ces différents éléments restent subjectifs et à l'appréciation du groupe qui peut avoir une connaissance plus ou moins variable selon les actions. Ainsi, il n'augure pas des éléments qui se retrouveront dans les fiches actions du document.

Après le travail en commun, les groupes ont présenté les 2 actions sur lesquelles ils ont le plus échangés à l'ensemble de la salle.

Suite aux échanges, les participants ont pu définir individuellement les actions qu'ils jugeaient prioritaires en évaluant leur importance de 1 à 10.

Le document suivant indique, le déroulé de l'atelier, les actions traitées en intégrant les commentaires des participants et la priorisation des actions.

ORGANISATION DE L'ÉTUDE



Dix élus et vingt techniciens ont participé à cet atelier.

LISTE DES PRÉSENT(E)S

Structure	Présent(e)
SCoT/CAPFV	Numen MUNOZ
SCoT/CAPFV	Norbert MELER
SCoT/CAPFV	Alain NAVARRO
SCoT/CAPFV	André PECHIN
SCoT/CAPFV	Jacques DEJEAN
SCoT/CAPFV	Francis AUTHIE
SCoT/CAPFV	Paul HOYER
SCoT/CCPAP	Jean-Claude COMBRES
SCoT/CCPAP	Louis MARETTE
SCoT/CCPT	Jean-Luc ROUAN
PNR Pyrénées Ariègeoise	Thierry TARION
SGEVT	Adrien SOLCROUP
KEOLIS	Laure DEMORTAIN
CAUE09	Bruno AUGE
CEREMA	Julien PHILIPOT
REGION Occitanie	Ludovic BRUSSEROLLES
CD09	Patricia REYNAUD
CD09	Gabriel DANDO
DIRSO	Régine CARDIS
Vel09	Michel GALIAY
CC Haute Ariège	Nathalie SACREZ
CC Haute Ariège	Élise MARTY
CAPFV	Audrey DARANDOVAS
SDE09	Frédérique MASSAT
CC Couserans Pyrénées	Laurent SAINRAU
CCPT	Michel ALISEVICH
CCPAP	Erwan JEGARD
Triple A	Didier KUSS
CMA Ariège	Pierre BOUCHE
AD'OCC	Rémy TOULZA

LISTE DES EXCUSÉ(E)S

Structure	Excusé(e)
SCoT/CAPFV	Michel STERVINO
SCoT/CCPAP	Patrick EYCHENNE
SCoT/CCPAP	Jean-Christophe CID
SCoT/CCPT	Alexandre BERMAND
DREAL Occitanie	Thierry CAZALE-DIT-MARTET
ADEME Occitanie	Béatrice ARURAU
CCI Ariège	Denis DUBRULLE
CCI Ariège	Julien BOURDON
Chambre d'agriculture	Benoit RIOLS
PNR Pyrénées Ariègeoise	Luce RAMEIL
KEOLIS	Hervé SOULARD
DDT	Alexis MARTIN

DÉROULÉ DE L'ATELIERS DE TRAVAIL

14h30-15h : Introduction

1. Déroulé de l'atelier
2. Présentation des fiches actions
3. Constitution de groupes (4 groupes)

15h-16h00 : chaque groupe évalue 5 actions

1. Pilote(s) / partenaires(s)
2. Population concernée
3. Appréciation des coûts
4. Impact environnemental
5. Commentaires
6. Périmètre d'action
7. Temporalité

16h-16h30 : restitution

2 minutes par action

16h30-17h : priorisation

Priorisation des 20 fiches

17h : conclusion

PRÉSENTATION DES FICHES ACTIONS

Levier 1 : Mieux coordonner les services de mobilité



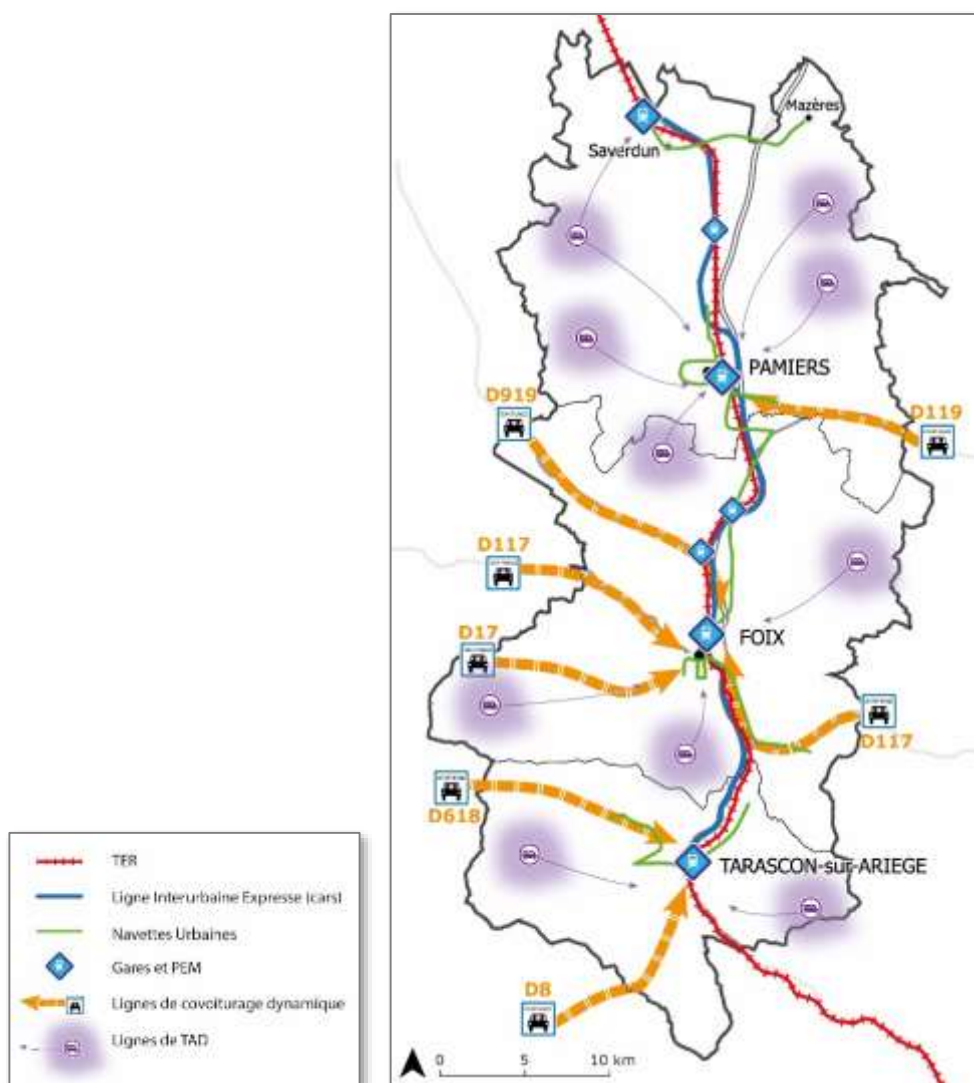
Action 1.1 : Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège

Créer un outil de gouvernance et de pilotage afin de financer et de mettre en œuvre les politiques de mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège.

Action 1.2 : Déployer un bouquet de service mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège

Fusionner les différentes offres de mobilité au sein d'une entité unique à l'échelle de la Vallée de l'Ariège. Restructurer et coordonner l'ensemble des offres (navettes urbaines, navettes intercommunales, TAD, covoiturage, autopstop organisé...) afin de les rendre complémentaires, de faciliter l'intermodalité et d'offrir des solutions de mobilité adaptées à chaque typologie de territoire.

LES DIFFÉRENTES OFFRES DU BOUQUET DE SERVICES PERMETTRONT DE COUVRIR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Levier 2 : Organiser et développer les transports en commun



Action 2.1 : Mise en place d'une plateforme d'information voyageurs multimodale

Favoriser les pratiques multimodales en facilitant l'accès à l'information pour l'ensemble des offres de mobilité au travers d'une plateforme accessible en ligne et via les smartphones.

Action 2.2 : Création d'une agence de la mobilité

Créer des agences de la mobilité, afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur les offres de mobilité et les alternatives à l'autosolisme et d'accompagner les entreprises et les collectivités dans la réalisation de Plan de Mobilité.

Action 2.3 : Étendre la desserte des navettes F'bus

Rendre l'offre des navettes urbaines plus attractive et diversifier les publics cibles, à l'échelle de l'agglomération de Foix.

Action 2.4 : Étendre la desserte des navettes urbaines de Pamiers

Rendre l'offre des navettes urbaines plus attractive et diversifier les publics cibles, à l'échelle de l'agglomération de Pamiers.

Action 2.5 : Étendre la desserte de la navette urbaine de Saverdun jusqu'à Mazères

Créer une navette urbaine afin de proposer une liaison entre les deux bourgs et de faciliter l'accès à la gare de Saverdun.

Action 2.6 : Transformer certains services de TAD en services réguliers

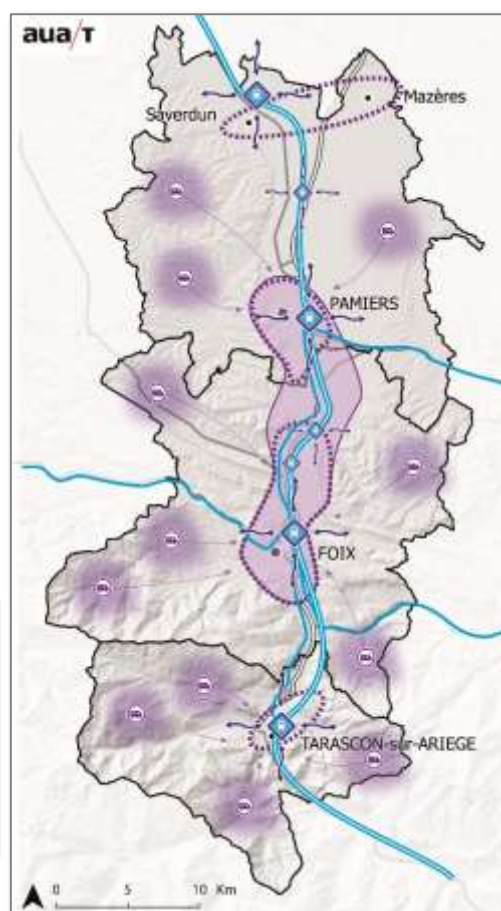
Transformer en lignes régulières les lignes de TAD qui remportent le plus de succès et améliorer leur attractivité et leur lisibilité.

Action 2.7 : Aménager des points d'interconnexions entre les offres de mobilité

Connecter les réseaux de transport et les offres de mobilité pour renforcer les maillages et démultiplier les possibilités d'usage à partir des gares SNCF.

Action 2.8 : Renforcer l'offre régionale.

Solliciter l'augmentation du cadencement de l'offre ferroviaire entre Pamiers et Tarascon-sur-Ariège, augmenter l'offre car



Levier 3 : Accompagner la transformation des usages de la voiture



Action 3.1 : Mettre en œuvre un schéma départemental des aires de covoiturage

Recenser les aires de covoiturage existantes, définir les besoins et aménager de nouvelles aires.

Action 3.2 : Déployer un réseau d'autostop organisé

Développer et sécuriser les pratiques de voitures partagées en proposant des solutions d'autostop organisé.

Action 3.3 : Expérimenter une ligne virtuelle de covoiturage

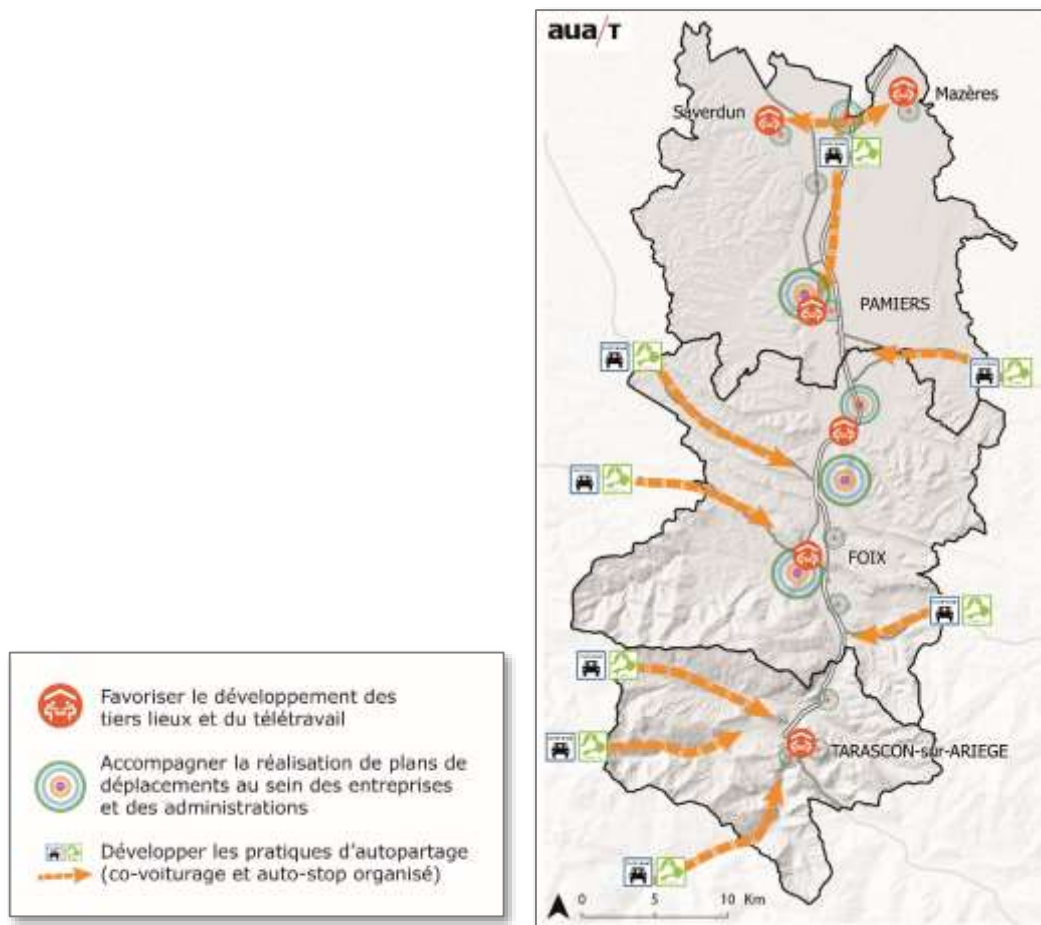
Proposer de nouvelles solutions de mobilité conjuguant covoiturage et transports en commun afin d'apporter des solutions flexibles et économiques pour les territoires à fort potentiel de covoiturage et ne disposant pas de lignes régulières de transport en commun.

Action 3.4 : Accompagner le développement de l'usage de voitures moins polluantes

Poursuivre le déploiement d'un réseau de bornes électriques sur le territoire et promouvoir les différents lieux de recharge.

Action 3.5 : Inciter les pratiques d'intermodalité voiture-transport en commun

Création de parkings relais reliés par les transports en commun, mise en place de panneaux d'information incitant les automobilistes à utiliser les parkings relais.



Levier 4 : Revenir vers un urbanisme de proximité

Action 4.1 : **Limiter l'étalement urbain. Favoriser un développement urbain mixte en cœurs de villes/bourgs.**

Transcrire les prescriptions du SCoT au sein des PLU(i). Intégrer un corridor de cohérence urbanisme transport dans la future révision du SCoT



Action 4.2 : Accompagner le retour de services au sein des territoires les plus isolés

Limiter le rallongement des distances des déplacements du quotidien en favorisant le retour de services du quotidien au sein des territoires isolés qui en sont dépourvus.



Levier 5 : Favoriser la pratique des modes actifs

Action 5.1 : **Mettre en œuvre le schéma** départemental des itinéraires cyclables

Développer un réseau cyclable structurant à l'échelle de la vallée de l'Ariège afin de relier les principaux pôles urbains entre eux

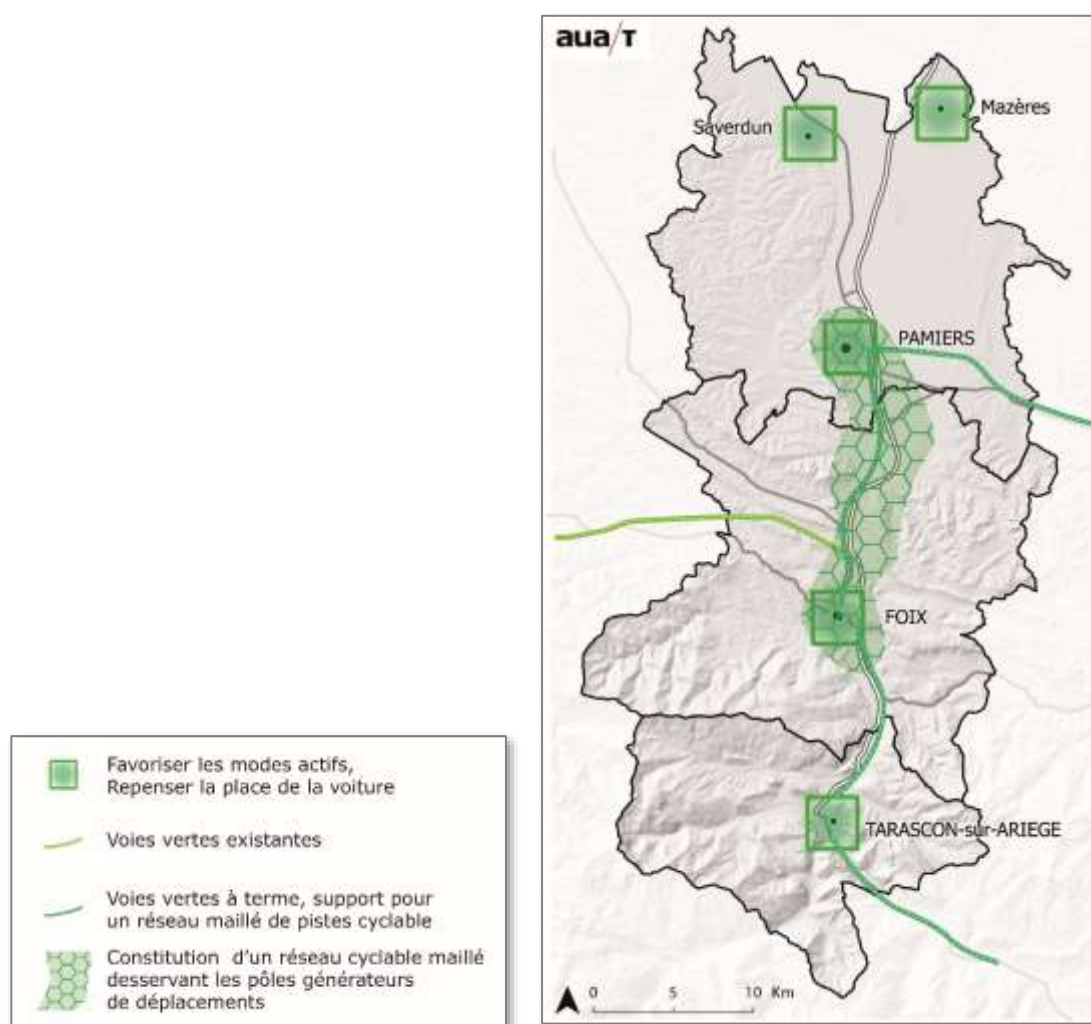


Action 5.2 : **Promouvoir l'usage du vélo en développant des services vélo**

Proposer des services de location de vélos et de vélos à assistance électrique, développer le stationnement sécurisé en gare, proposer du stationnement vélo sur l'ensemble des pôles générateurs de déplacements.

Action 5.3 : **Pacifier les cœurs de ville au travers de** nouveaux plans de circulation et de stationnement et de schémas directeurs des modes actifs

Adapter les plans de circulation afin d'apaiser la circulation et de limiter les flux automobiles de transit. Redéfinir les politiques de stationnement afin de donner la priorité à l'accessibilité piétonne et cyclable en cœur de ville. Développer des espaces publics qualitatifs dans les centres-villes. Développer un réseau cyclable sécurisé pour desservir les équipements et pôles générateurs de déplacements jugés prioritaires et faciliter les déplacements à vélo au sein des pôles urbains et de leur proche périphérie.



1.1 Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège



Créer un outil de gouvernance et de pilotage afin de financer et de mettre en œuvre les politiques de mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège.

Pilote / Partenaires	Périmètre d'action	Priorisation
<p>Les pilotes pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Le ScoT / Les 3 EPCI / La Région <p>Population concernée</p> <p>Appréciation des coûts</p> <p>Impact environnemental</p> <p>Commentaires</p> <p>/ « Il faut veiller à bien mettre en cohérence les trois échelles. »</p>		

Temporalité de mise en oeuvre



1.2

Déployer un bouquet de service mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège



Fusionner les différentes offres de mobilité au sein d'une entité unique. Restructurer et coordonner l'ensemble des offres afin de les rendre complémentaires, de faciliter l'intermodalité et d'offrir des solutions de mobilité adaptées à chaque typologie de territoire.

Pilote / Partenaires

La **future AOM** pourrait être pilote de la mission, en lien avec :

- / La région
- / L'EPCI
- / Les entreprises dans le cadre des PME

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

/ « Le bouquet en lui-même n'est pas cher à mettre en place, cependant ce sont les offres présentes dans ce bouquet qui sont coûteuses. »

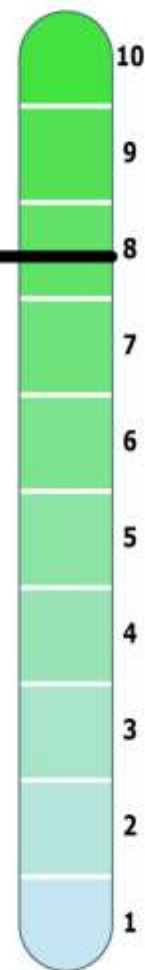
/ « Ne pas oublier de prendre en compte la non-mobilité ou la démobilité. »

/ « Le MaaS (Mobility as a Service) peut être une opportunité pour mettre en cohérence ce bouquet d'offres. Mais, la question de la fracture numérique et générationnelle est à poser. »

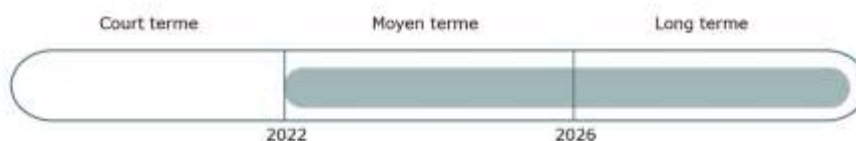
Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre



2.1

Mise en place d'une plateforme d'information voyageurs multimodale



Favoriser les pratiques multimodales en facilitant l'accès à l'information pour l'ensemble des offres de mobilité au travers d'une plateforme accessible en ligne et via les smartphones.

Pilote / Partenaires

La **Région et la future AOM** pourraient être les pilotes de la mission.

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

/ « Il faut être en capacité de créer plus de zones d'intermodalité. »

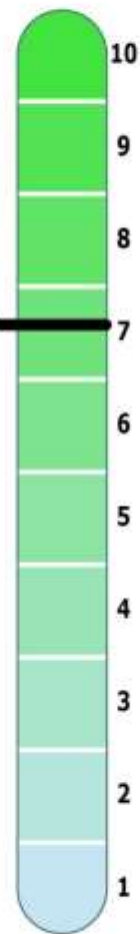
/ « Il est nécessaire de penser une information pour les publics sans accès à la digitalisation (notamment dans les zones blanches) par exemple en créant une interface téléphonique. »

/ « Les opérateurs de demain sont à prendre en compte. »

Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre

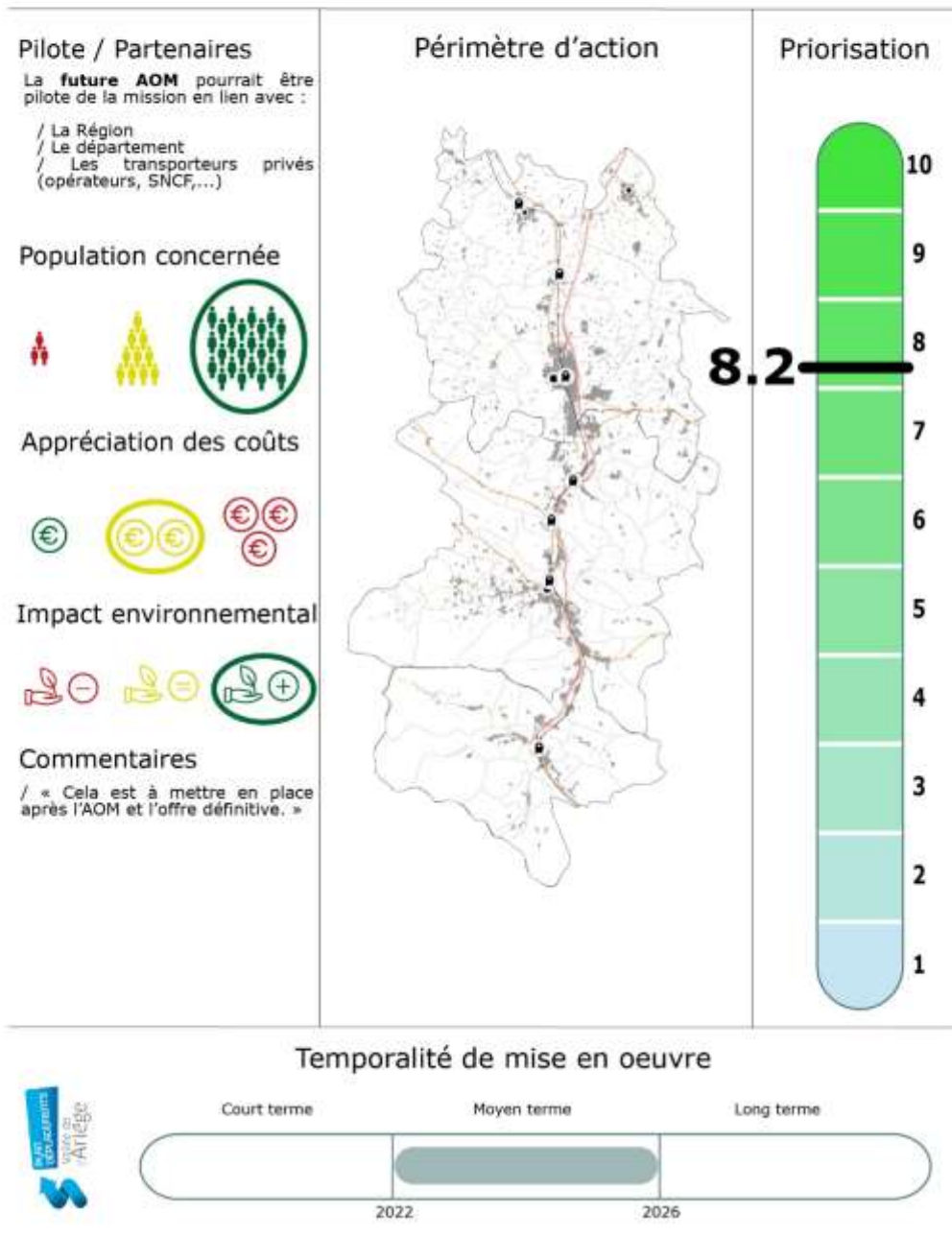


2.2

Création d'une agence de la mobilité



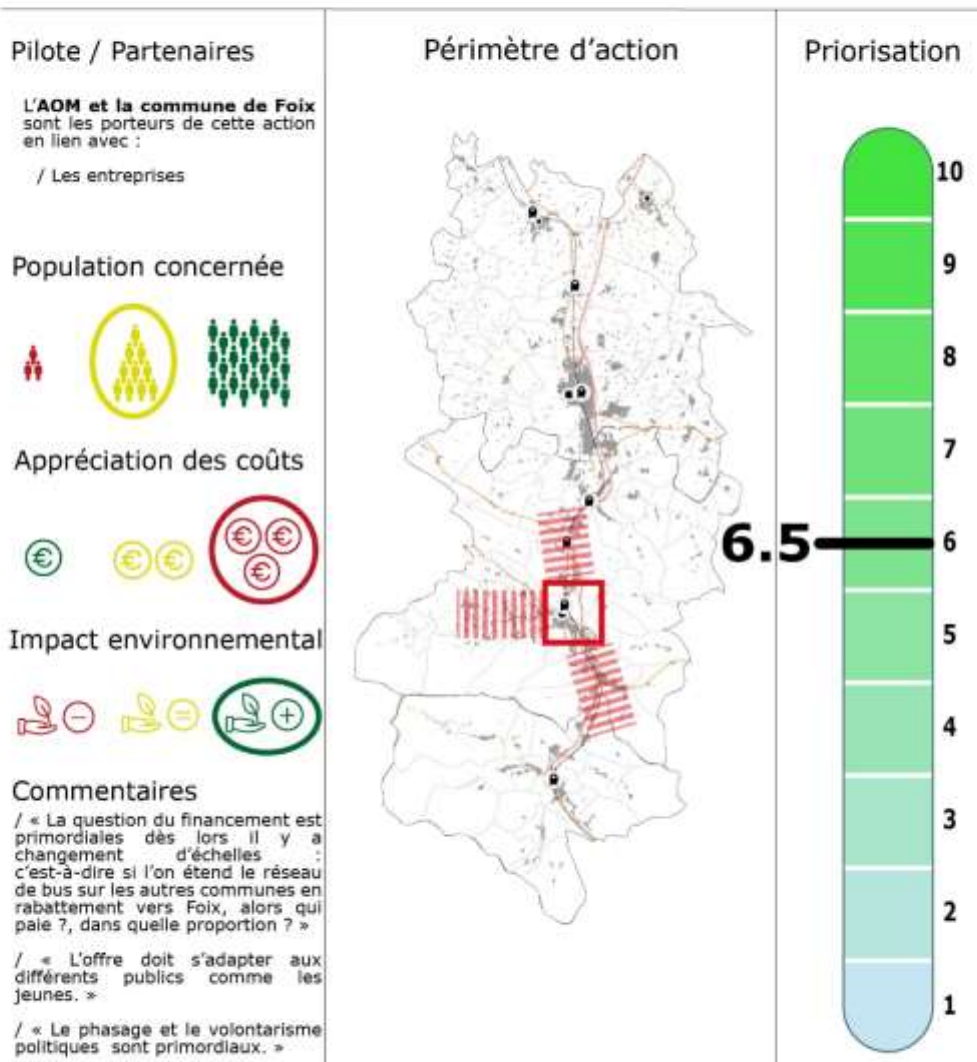
Créer des agences de la mobilité, afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur les offres de mobilité et les alternatives à l'autosolisme et d'accompagner les entreprises et les collectivités dans la réalisation de Plan de Mobilité.



2.3 Étendre la desserte des navettes F'bus



Rendre l'offre des navettes urbaines plus attractive et diversifier les publics cibles à l'échelle de l'agglomération de Foix.



Temporalité de mise en oeuvre

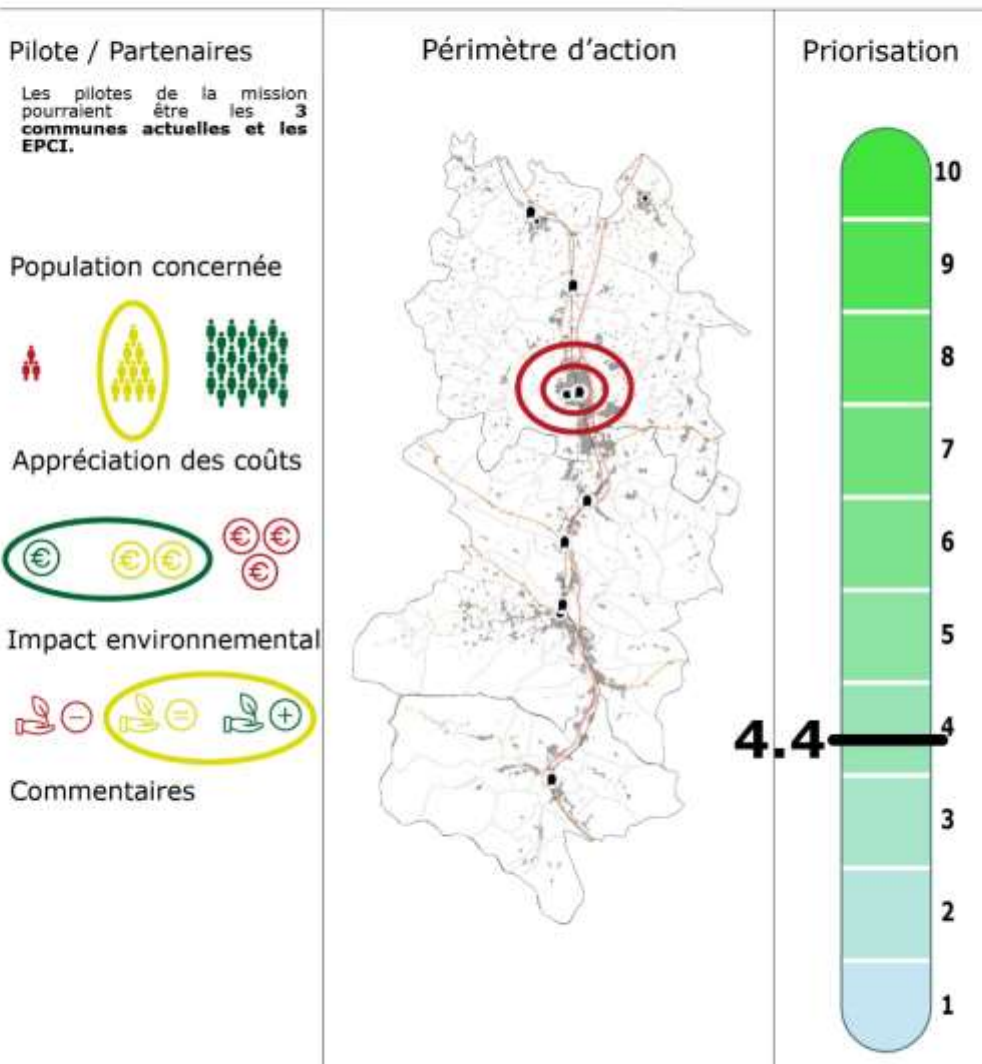


2.4

Étendre la desserte des navettes urbaines de Pamiers



Rendre l'offre des navettes urbaines plus attractive et diversifier les publics cibles à l'échelle de l'agglomération de Pamiers.



Temporalité de mise en oeuvre



2.5 Étendre la desserte de la navette urbaine de Saverdun jusqu'à Mazères



Créer une navette urbaine afin de proposer une liaison entre les deux bourgs et de faciliter l'accès à la gare de Saverdun.

Pilote / Partenaires

L'EPCI et l'AOM pourraient être pilotes de la mission en lien avec :
/ Les transporteurs privés

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



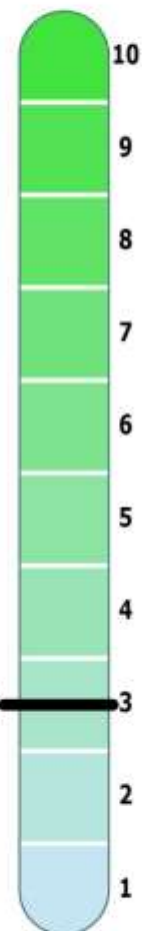
Commentaires

/ « Point de vigilance sur l'offre de transports. »

Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre

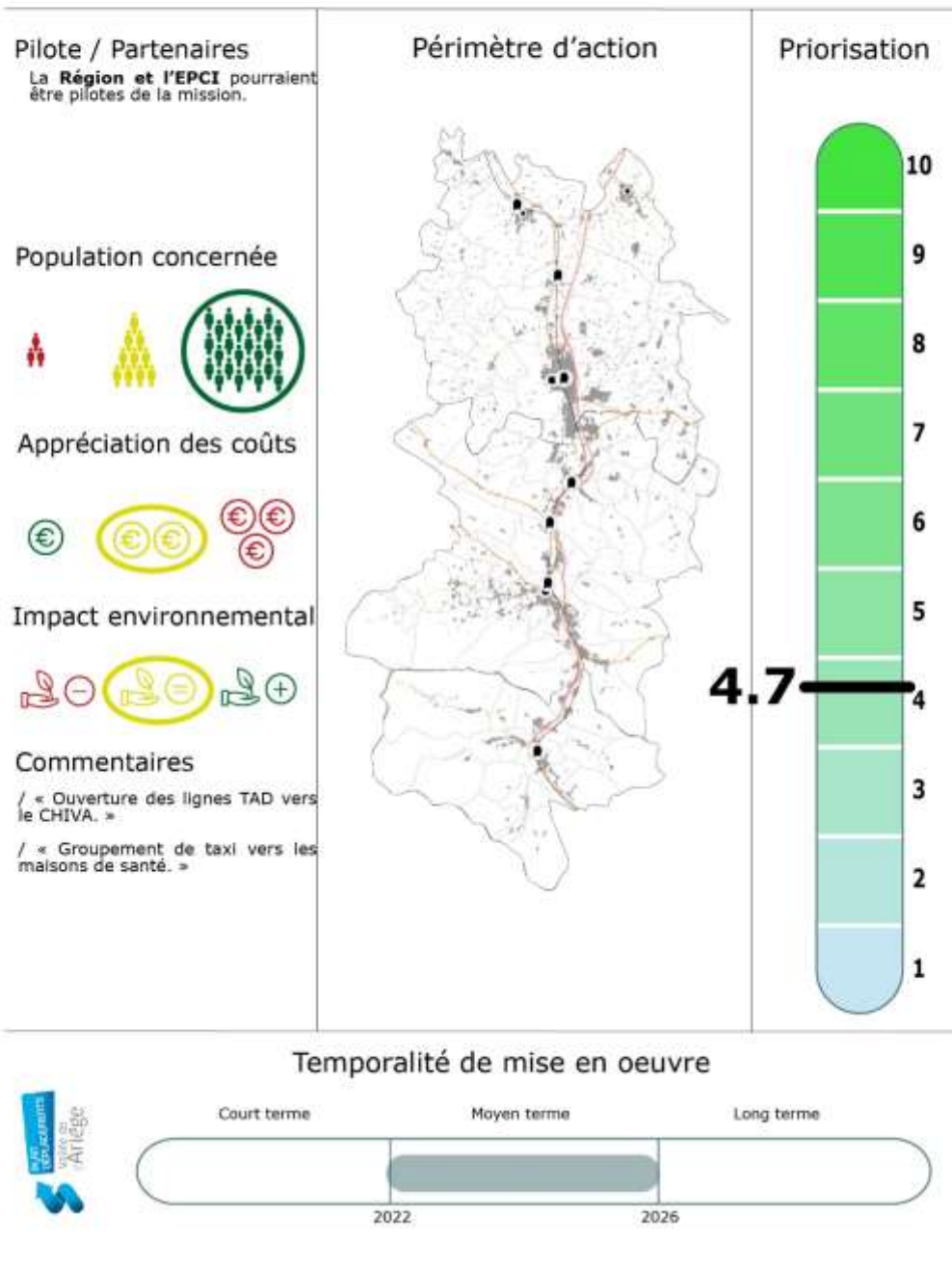


2.6

Transformer certains services de TAD en services réguliers



Transformer en lignes régulières les lignes de TAD qui remportent le plus de succès et améliorer leur attractivité et leur lisibilité.



2.7 Aménager des points d'interconnexions entre les offres de mobilité



Connecter les réseaux de transport et les offres de mobilité pour renforcer les maillages et démultiplier les possibilités d'usage à partir des gares SNCF.

Pilote / Partenaires

Les acteurs de cette action pourraient être :

- / La Région
- / Le Département
- / L'EPCI
- / Les communes
- / Les entreprises privées
telles que la SNCF et les transporteurs privés

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental

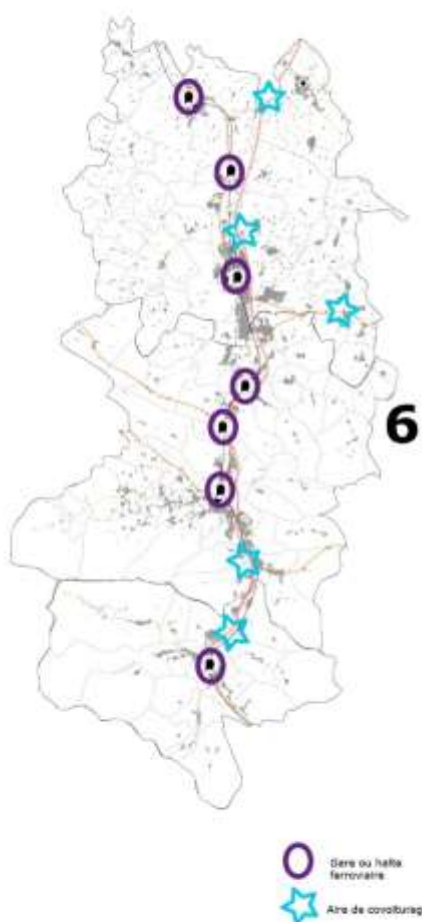


Commentaires

/ « Il ne faut pas se focaliser uniquement sur les gares. »

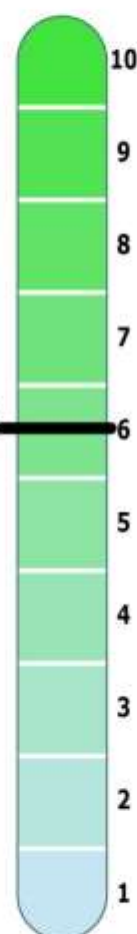
/ « Cette action doit se faire en cohérence avec l'action 3.1 sur la mise en oeuvre d'un schéma des aires de covoiturage. »

Périmètre d'action



6.5

Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre



2.8

Renforcer l'offre régionale



Solliciter l'augmentation du cadencement de l'offre ferroviaire entre Pamiers et Tarascon-sur-Ariège.
Augmenter l'offre car.

Pilote / Partenaires	Périmètre d'action	Priorisation
<p>La Région pourrait être pilote de la mission en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> / L'AOM quand elle sera créée / Les entreprises privées telles que la SNCF et les transporteurs privés <p>Population concernée</p> <p>Appréciation des coûts</p> <p>Impact environnemental</p> <p>Commentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> / « Il est nécessaire de tenir compte des déplacements vers Toulouse. » / « Il faut aussi tenir compte des évolutions des transports notamment des transports autonomes. » / « Le tout est de mettre en cohérence l'offre intermodale pour qu'elle soit concurrente avec la voiture. » 		

Temporalité de mise en oeuvre



3.1 Mettre en œuvre un schéma départemental des aires de covoiturage



Recenser les aires de covoiturage existantes, définir les besoins et aménager de nouvelles aires.

Pilote / Partenaires	Périmètre d'action	Priorisation
<p>L'AOM pourrait être pilote de la mission en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Le Département / L'EPCI / Les gestionnaires de voirie / Les entreprises 		
<p>Population concernée</p>		
<p>Appréciation des coûts</p>		
<p>Impact environnemental</p>		
<p>Commentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> / « Veiller au niveau d'équipements et d'aménagements des aires » / « Identifier les aires formalisées et les aires informelles » 		

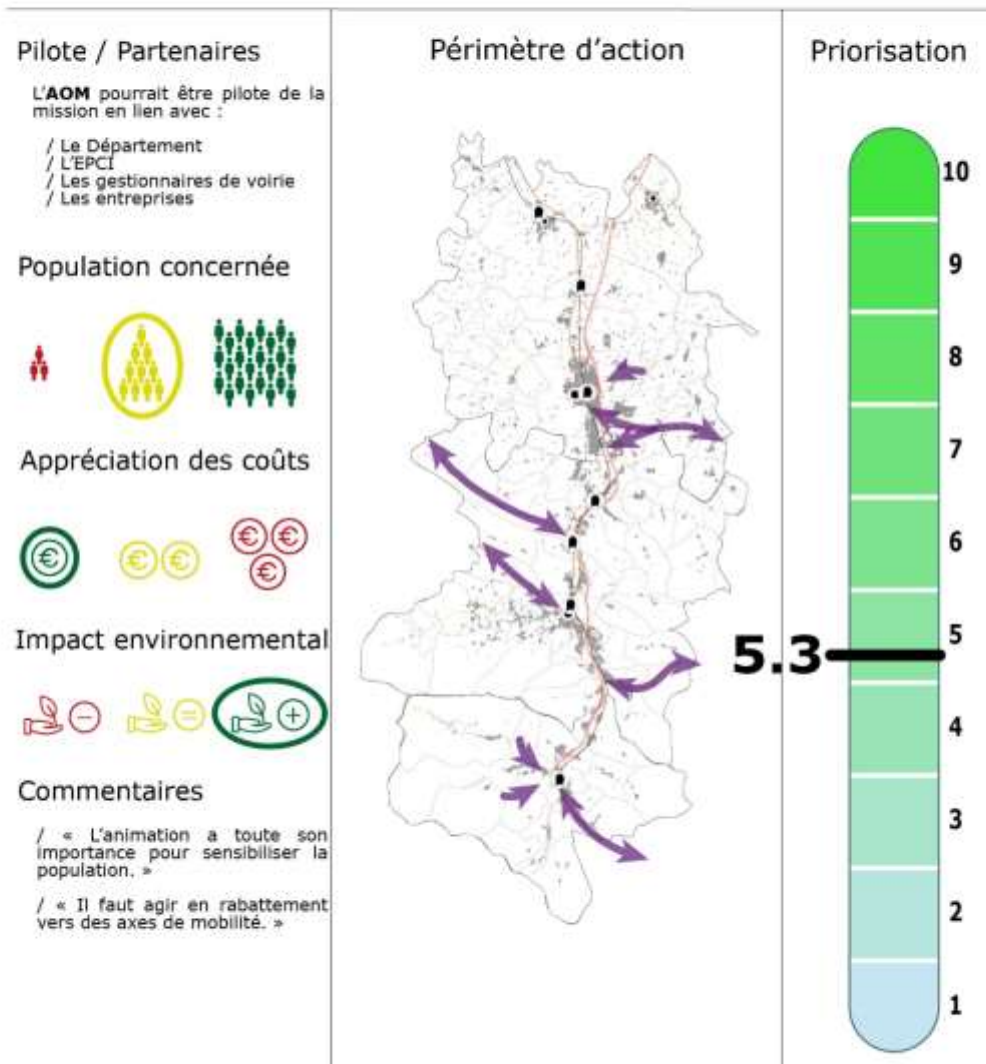
Temporalité de mise en œuvre



3.2 Déployer un réseau d'autostop organisé



Développer et sécuriser les pratiques de voitures partagées en proposant des solutions d'autostop organisé.



Temporalité de mise en oeuvre



3.3

Expérimenter une ligne virtuelle de covoiturage



Proposer de nouvelles solutions de mobilité conjuguant covoiturage et transports en commun afin d'apporter des solutions flexibles et économiques pour les territoires à fort potentiel de covoiturage et ne disposant pas de lignes régulières de transports en commun.

Pilote / Partenaires

Le pilote de la mission pourrait être une **société privée spécialiste de la digitalisation**.

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

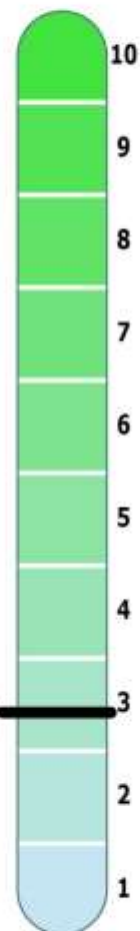
/ « Problématique de l'ubérisation de la société. »

/ « Problématique de la plateforme interne au CFA qui ne fonctionne pas. »

Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre

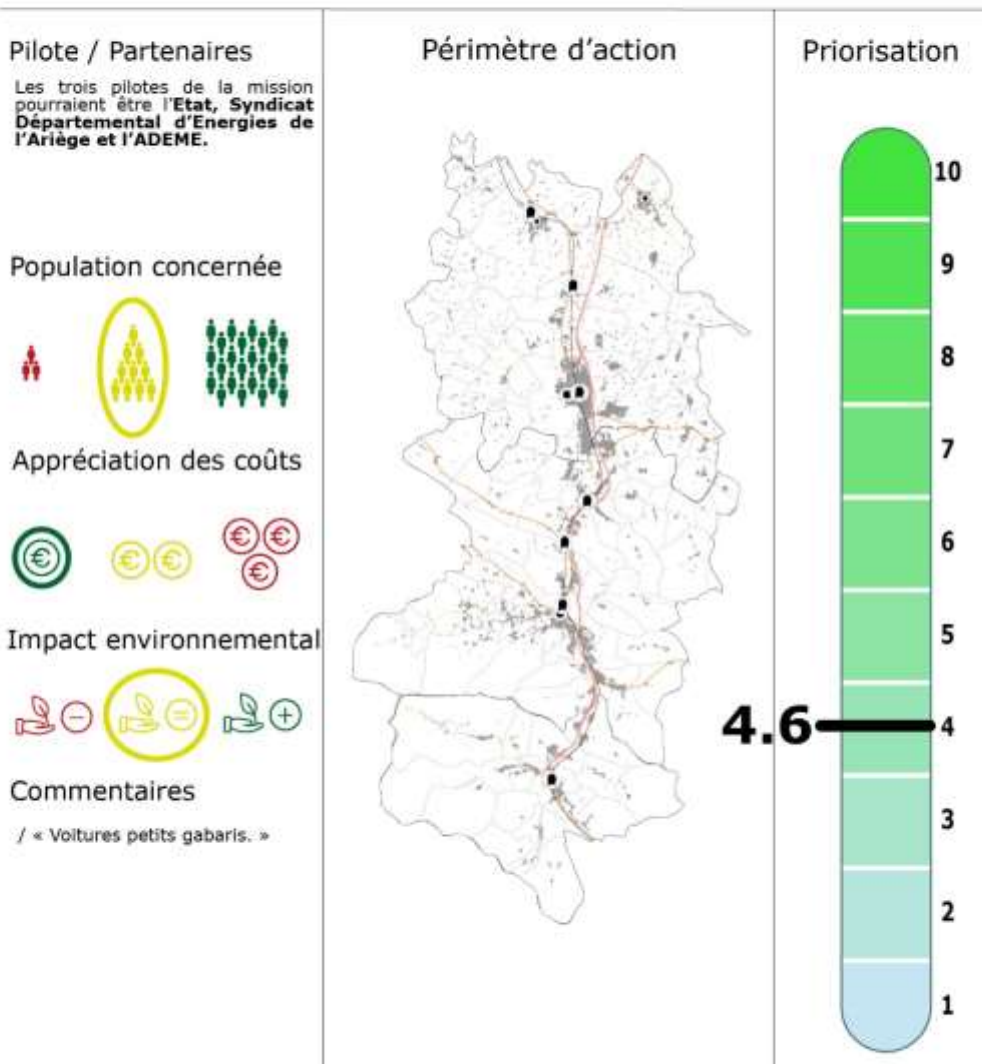


3.4

Accompagner le développement de l'usage de voitures moins polluantes



Poursuivre le déploiement d'un réseau de bornes électriques sur le territoire et promouvoir les différents lieux de rechargement.



Temporalité de mise en oeuvre



3.5

Inciter les pratiques d'intermodalité voiture-transport en commun



Création de parkings relais reliés par les transports en commun, mise en place de panneaux d'information incitant les automobilistes à utiliser les parkings relais.

Pilote / Partenaires

L'AOM pourrait être pilote de l'action en lien avec :

- / La Région
- / Le Département
- / Les communes Commune
- / Les partenaires privés
 - SNCF
 - Transports voyageurs privés

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

/ « Il serait nécessaire de créer des aires de covoiturage en rabattement vers les parkings-relais. »

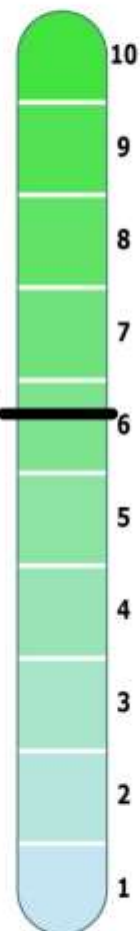
/ « L'objectif est de limiter les véhicules en centre-urbain. »

/ « Un focus particulier doit être porté à direction des arrêts de bus et des échangeurs. »

Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre



4.1 Limiter l'étalement urbain. Favoriser un développement urbain mixte en cœurs de villes/bourgs



Transcrire les prescriptions du SCoT au sein des PLU(i).
Intégrer un corridor de cohérence urbanisme transport dans la future
révision du SCoT

Pilote / Partenaires

Le SCoT pourrait être pilote
de la mission en lien avec :

- / L'intercommunalité
- / Les communes

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental

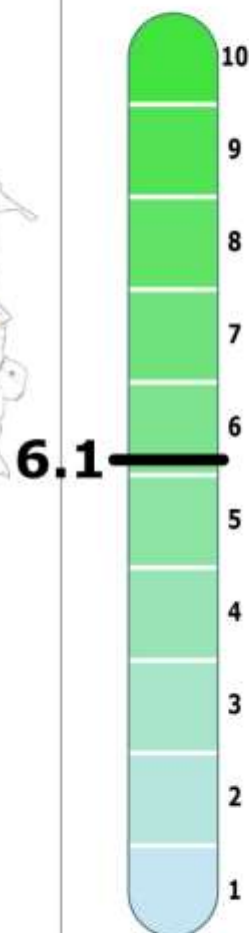


Commentaires

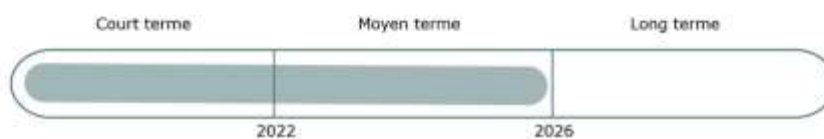
Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre

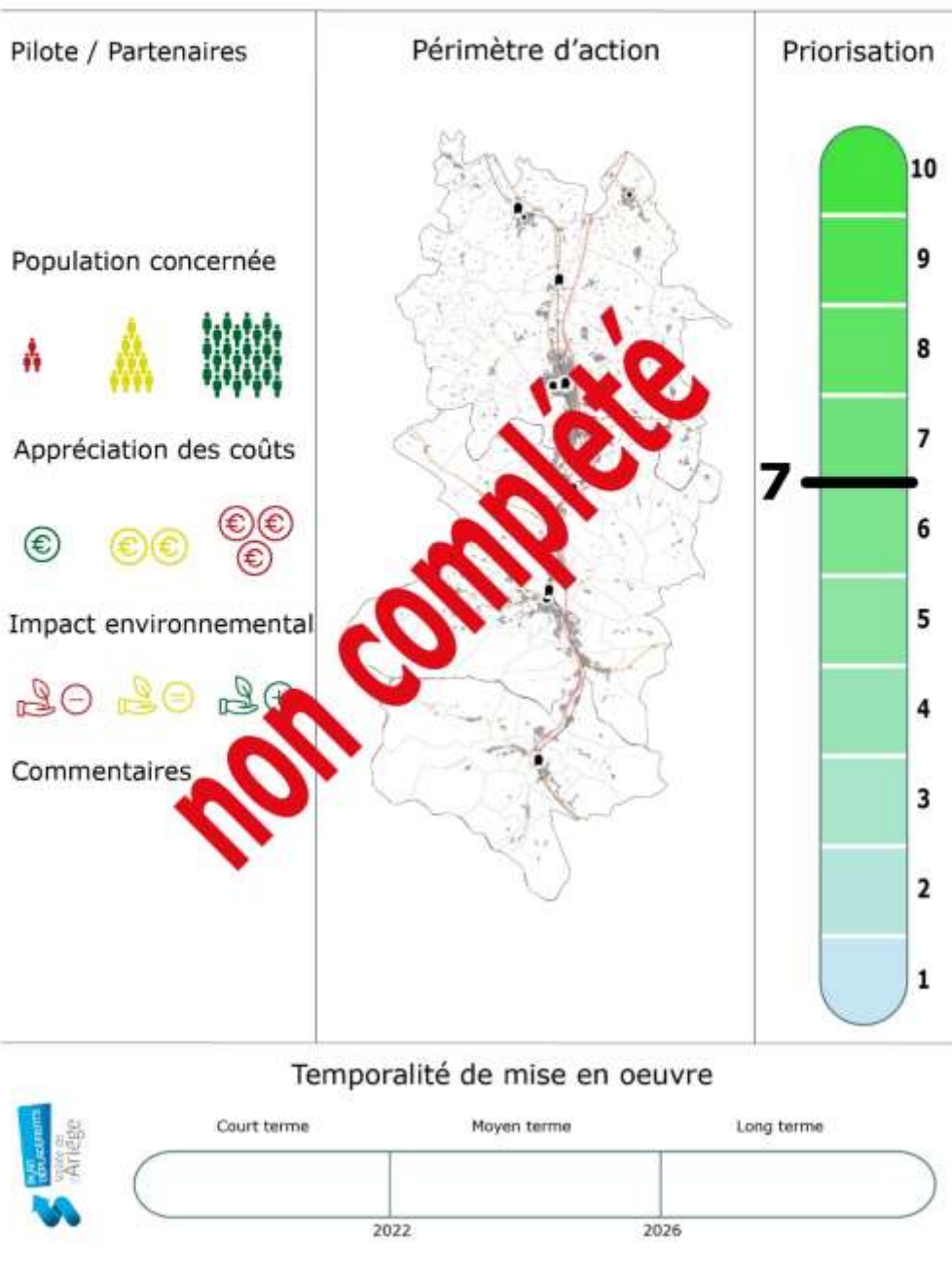


4.2

Accompagner le retour de services au sein des territoires les plus isolés



Limiter le rallongement des distances des déplacements du quotidien en favorisant le retour de services du quotidien au sein des territoires isolés qui en sont dépourvus.



5.1

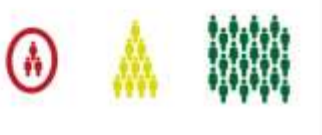
Mettre en œuvre le schéma directeur des itinéraires cyclables



Développer un réseau cyclable structurant à l'échelle de la vallée de l'Ariège afin de relier les principaux pôles urbains entre eux.

Pilote / Partenaires	Périmètre d'action	Priorisation
<p>Le Conseil Départemental de l'Ariège pourrait être pilote de la mission en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Le Syndicat mixte du SCoT / L'EPCI / Les territoires limitrophes / Les équipementiers 		
<p>Population concernée</p>		
<p>Appréciation des coûts</p>		
<p>Impact environnemental</p>		
<p>Commentaires</p>		

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

/ * Cela aura un impact positif pour la santé. »

Temporalité de mise en oeuvre



5.2 Promouvoir l'usage du vélo en développant des services vélo



Proposer des services de location de vélos et de vélos à assistance électrique, développer le stationnement sécurisé en gare, proposer du stationnement vélo sur l'ensemble des pôles générateurs de déplacements.

Pilote / Partenaires

L'AOM pourrait être pilote de la mission en lien avec :

- / les EPCI
- / les collectivités
- / les entreprises
- / les associations

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

/ « L'un des freins majeurs à l'usage du vélo est le manque de sécurité. »

/ « Le développement du vélo est confronté à une très forte complexité administrative. »

/ « Cela concerne une faible part de la population (équipements, météo, sécurité) »

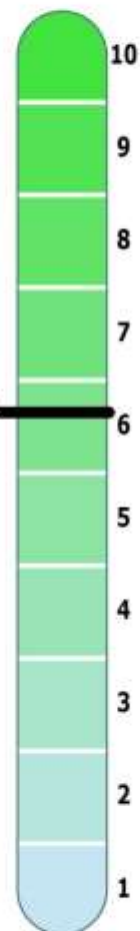
/ « Des actions peuvent être menées à court terme sous la forme d'expérimentation. »

Périmètre d'action



- Halte et gare
- Centre urbain
- Zone d'activités

Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre



5.3

Pacifier les cœurs de ville au travers de nouveaux plans de circulation et de stationnement et de schémas directeurs des modes actifs



Adapter les plans de circulation afin d'apaiser la circulation et de limiter les flux automobiles de transit. Redéfinir les politiques de stationnement afin de donner la priorité à l'accessibilité piétonne et cyclable en cœur de ville. Développer des espaces publics qualitatifs dans les centres-villes. Développer un réseau cyclable sécurisé pour desservir les équipements et pôles générateurs de déplacements jugés prioritaires et faciliter les déplacements à vélo au sein des pôles urbains et de leur proche périphérie.

Pilote / Partenaires

L'EPCI et les communes pourraient être pilotes de la mission.

Population concernée



Appréciation des coûts



Impact environnemental



Commentaires

/ « Réinvestir l'habitat de qualité et la cohérence dans l'aisance dans le stationnement. »

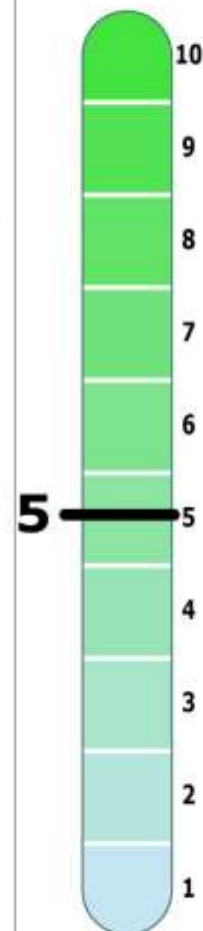
/ « Agir sur les dessertes cyclables en centres urbains et des cœurs de villages. »

/ « Des difficultés connues : Problématiques d'incivilités, problème dans la largeur de la départementale pour des aménagements en faveur des modes actifs. »

Périmètre d'action



Priorisation



Temporalité de mise en oeuvre



PRIORISATION DES ACTIONS

Action	Priorisation
Action 1.1 : Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège	9/10
Action 1.2 : Déployer un bouquet de service mobilité à l'échelle de la Vallée de l'Ariège	8.4/10
Action 2.2 : Création d'une agence de la mobilité	8.2/10
Action 2.1 : Mise en place d'une plateforme d'information voyageurs multimodale	7.6/10
Action 5.1 : Mettre en œuvre le schéma départemental des itinéraires cyclables	7.2/10
Action 2.8 : Renforcer l'offre régionale.	7/10
Action 4.2 : Accompagner le retour de services au sein des territoires les plus isolés	7/10
Action 5.2 : Promouvoir l'usage du vélo en développant des services vélo	6.7/10
Action 3.5 : Inciter les pratiques d'intermodalité voiture-transport en commun	6.7/10
Action 2.7 : Aménager des points d'interconnexions entre les offres de mobilité	6.5/10
Action 2.3 : Étendre la desserte des navettes F'bus	6.5/10
Action 4.1 : Limiter l'étalement urbain. Favoriser un développement urbain	6.1/10
Action 3.2 : Déployer un réseau d'autostop organisé	5.3/10
Action 3.1 : Mettre en œuvre un schéma départemental des aires de covoiturage	5.1/10
Action 5.3 : Pacifier les cœurs de ville au travers de nouveaux plans de circulation et de stationnement et de schémas directeurs des modes actifs	5/10
Action 2.6 : Transformer certains services de TAD en services réguliers	4.7/10
Action 3.4 : Accompagner le développement de l'usage de voitures moins polluantes	4.6/10
Action 2.4 : Étendre la desserte des navettes urbaines de Pamiers	4.4/10
Action 2.5 : Étendre la desserte de la navette urbaine de Saverdun jusqu'à Mazères	3.5/10
Action 3.3 : Expérimenter une ligne virtuelle de covoiturage	3.4/10





Document réalisé par :



Parc technologique Delta Sud
78 rue marie Curie
09340 Verniolle
Tél. : 05.61.69.01.61
Courriel : mobilites@scot-vallee-ariege.fr

En partenariat avec :

